

Mise en valeur du patrimoine du Centre Ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Au cours des séances du 24 mai 1993, du 24 juin 1996 et du 6 avril 1998, le Conseil Municipal a adopté les dispositions réglementaires pour le ravalement des façades ainsi que le mode d'attribution des subventions.

Dans ce cadre, la Ville est saisie des demandes suivantes :

- Sixième secteur	4 dossiers	30 157 €
- Huitième secteur	3 dossiers	5 630 €
- Régularisation secteurs divers	2 dossiers	20 641 €
TOTAL	9 dossiers	56 428 €

dont le détail figure dans le tableau ci-après.

IMMEUBLE	PROPRIETAIRE \ SYNDIC	FACTURES	TAUX	SUBVENTION
SIXIEME SECTEUR				
9, rue Gustave Courbet	M. GEISLER Egon Grande Rue 70100 Marnay	11 849 €	20 %	2 369 €
23, rue de la République	Cabinet CURTET Gilles 25, rue de la République 25000 Besançon	17 303 €	20 %	3 460 €
25, rue de la République	Cabinet CURTET Gilles 25, rue de la République 25000 Besançon	11 790 €	20 %	2 358 €
26, rue de la République	Cabinet CURTET Gilles 25, rue de la République 25000 Besançon	109 853 €	20 %	21 970 €
4 dossiers - TOTAL		150 795 €		30 157 €
HUITIEME SECTEUR				
3, rue d'Alsace	GESTRIM 25, rue Proudhon - BP 193 25015 Besançon Cedex	8 367 €	20 %	1 673 €
10, rue Morand	GESTRIM 25, rue Proudhon - BP 193 25015 Besançon Cedex	11 844 €	20 %	2 368 €
12, rue Morand	GESTRIM 25, rue Proudhon - BP 193 25015 Besançon Cedex	7 946 €	20 %	1 589 €
3 dossiers - TOTAL		28 157 €		5 630 €

IMMEUBLE	PROPRIETAIRE \ SYNDIC	FACTURES	TAUX	SUBVENTION
REGULARISATION - DIVERS SECTEURS				
1, boulevard Charles de Gaulle (Secteur 2) 1ère tranche selon accord conclu.	Direction Générale des Impôts Direction des Services Fiscaux du Chef-Lieu de la Région Franche-Comté Direction des Services Fiscaux du Doubs 17, rue de la Préfecture 25043 Besançon Cedex	73 798 €	20 %	14 759 €
2, rue du Petit Battant (Secteur 5)	OPHLM du Doubs - HABITAT 25 5, rue Loucheur 25000 Besançon	29 413 €	20 %	5 882 €
2 dossiers - TOTAL		103 211 €		20 641 €
TOTAL GENERAL		282 163 €		56 428 €

Le Conseil Municipal est invité à approuver la proposition d'attribution des subventions, qui seront financées sur les crédits du budget 2002, au chapitre 92.824.6572.82017.30100.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 31 décembre 2002.